



Vouloir renoncer au bien font acheter avant le mariage

Par **PHILOUDIDOU**, le **09/01/2014** à **05:46**

Bonjours, j'ai un et demi mariage je veux divorcé sans y avoir droit au bien de ma femme quel a acheté avant notre mariage? Ma femme a acheté son terrain et construit sa maison avant notre mariage, que faut t'il faire pour je renonce a ses biens? moi même je possède un bien font (avant notre mariage) que mes parents on toujours la jouissance a t'elle le droit de me reclamer une la dessus?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **Pingouin63**, le **09/01/2014** à **10:07**

Bonjour Philoudidou
Votre message est compliqué à comprendre, mais il me semble que dans la mesure où vous avez été mariés sans contrat de travail ni mention particulière, c'est le régime de "communauté réduite aux acquêts" qui s'applique, c'est-à-dire que ne sont partagés à la séparation que les biens acquis durant la vie commune.
Si je me trompe, merci de me corriger :-)